Les techniciens de la postproduction se mobilisent

Date de publication : 23/03/2017 - 16:53

(Actualisé avec réaction de l'ARP) - La journée du 23 mars a été marquée par une grève de courte durée et des rassemblements devant la Direction générale du travail puis le CNC.

À l'initiative de l'ADM (Associations des mixeurs), de l'AFSI (Association française du son à l'image, regroupant notamment monteurs son et mixeurs) et de l'ADAB (Association des artistes bruiteurs), rejoints par Les Monteurs Associés cette journée de mobilisation, appuyée par les syndicats SNTPCT et SPIAC-CGT, répondait à un double sujet d'inquiétude : l'absence d'avancée dans les négociations sur les différents avenants les concernant ainsi que la réforme de l'agrément actuellement en cours.

"Cela fera un an, jour pour jour, que nous sommes venus en délégation déposer auprès de la commission mixte paritaire nos revendications, afin qu'elles soient prises en compte sous forme d'avenant. Or depuis, les choses n'ont absolument pas bougé", résume Didier Lesage, président de l'ADM. Et ce malgré la mise en place d'un groupe de travail constitué de représentants des syndicats de producteurs et de techniciens qui a organisé trois réunions depuis septembre 2016, sans aboutir à un résultat concret.

Les revendications portent notamment sur un salaire minimum qui, selon les organisations professionnelles, a été mal évalué lors des négociations sur la nouvelle convention collective cinéma en 2012, débouchant sur des écarts conséquents. Longtemps désunie, la profession ne s'est regroupée que tardivement, des associations comme l'ADM ou l'ADAB étant créées seulement en 2015. "Dans le cadre du recours à l'annexe 3, pour les films dérogatoires, on nous propose en mixage des salaires qui sont parfois à plus de 65% inférieurs à la normale, car nous sommes dans la tranche la plus impactée", précise Didier Lesage.

Le débrayage du 23 mars avait avant tout valeur de symbole en étant limité à la seule matinée, les organisateurs tenant à préciser, dans un communiqué commun "à ce stade, il ne s'agit pas de désorganiser le travail en postproduction, lequel est particulièrement chargé en période précannoise". Quoi qu'il en soit, le mot d'ordre semble avoir été bien suivi. Profitant de la tenue de la CMP de la production cinématographique, environs 140 techniciens se sont d'abord réunis quai André Citroën, exigeant qu'une délégation, composée de représentants des quatre associations soit reçue, ce qui fut fait. Après un entretien avec l'ensemble de la commission, bref mais relativement tendu, les représentants des producteurs s'engageaient à apporter des réponses. Elles se concrétisaient, dès la fin de la matinée, par une proposition de revaloriser le salaire minimum, assortie d'un passage au forfait. Une offre jugée inacceptable par les organisations de techniciens.

La seconde étape a rassemblé en fin de matinée le même nombre de manifestants devant le CNC *(photo)*. Car les nouvelles orientations qui pourraient être prises dans le cadre de la réforme de l'agrément inquiètent également l'ensemble d'un secteur souffrant d'un taux de délocalisation très élevé. "Nous avons perdu environs 30% de notre activité en quelques années", chiffre Éric Tisserand, membre du collège mixage de l'AFSI. Pour les professionnels de la postproduction du son, l'un des nœuds du problème vient du fait que, dans l'actuel barème de l'agrément, aucun point n'a été accordé à leurs métiers, qui ne sont pas considérés comme des collaborateurs de création. Une délocalisation qui pourrait être en grande partie enrayée si la postproduction du son représentait véritablement des points dans le futur barème.

Dans un communiqué, les cinéastes de l'Arp "appellent à une conciliation rapide entre producteurs et techniciens." Ils espèrent qu'elle "contribuera à rappeler le rôle central de ces professionnels, qui doivent pouvoir exprimer leurs talents au-delà des seules injonctions du marché."

Ils constatent que "comme en témoignent les combats menés collectivement dans le cadre du renforcement du crédit d'impôt ou celui du crédit d'impôt international, notre cinéma est plus fort lorsqu'il est uni. La résolution de ce conflit est donc nécessaire à la bonne santé de toute la filière."

"Ces techniciens sont des partenaires essentiels de la création, qui participent au succès critique et commercial des œuvres françaises sur nos écrans et dans le monde entier. Il est primordial d'endiguer toute délocalisation de leur savoir-faire." soulignent les Cinéastes.

Patrice Carré